



Fausse plainte = diffamation?

Par **Jmelo**, le **24/11/2008** à **20:57**

Bonjour,rnrnMon ex petite amie a porté plainte contre moi pour usurpation d'identité apres avoir reçu des amendes sncf a son nom. Malheureusement pour elle, heureusement pour moi, j'étais au boulot aux dates des amendes. rnJ'ai donc été convoquée a la gendarmerie et j'ai du ramener une attestation de mon employeur pour prouver que j'étais bien au boulot et pas en train de me ballader dans la France en train avec un faux nom.rnrnDéja, je suis hallucinée que l'on puisse porter plainte contre n'importe qui sans preuves. Ensuite, je la soupconne fortement de s'etre fait faire ses amendes elle meme (les jours cités correspondent comme par hasard avec ses jours de congés!) et d'avoir déposé cette fausse plainte uniquement pour m'ennuyer (ce qui est quand meme assez grave a mon sens).rnrnJe précise que je n'avais pas revu cette personne depuis plus de 3 ans et que devoir parler de cela a mon patron m'a mise vraiment mise dans l'embarras!rnrnMaintenant que j'ai "prouvé mon innocence" (c'est un comble!!!), quels sont mes recours? Puis je porter plainte contre elle? On m'a parlé de diffamation ou de denonciation calomnieuse... Que puis je faire exactement?rnrnMerci d'avance!

Par **wolfram**, le **28/11/2008** à **11:03**

Ne pas perdre son tempsrnrnSi après enquête il n'y a pas eu de conséquence regrettable pour vous, laissez tomber.rnrnJ'ai moi même porté plainte contre des paranos qui nous ont vus, ma femme et moi, 2 septuagénaires, faire des allers-retours dans leur jardin enclos de murs ou palissades de hauteur > 2 mètres.rnrnLa police ne veut pas prendre votre plainte (NOISIEL77)rnLettre et rapport sur les circonstances au Procureur de la République (MEAUX)rnSilencern1ère lettre de rappel rnSILENCERN2ème lettre de rappelrnSix mois plus tard un dirigeant de l'Assoc d'aide aux victimes qui m'a en sympathie me donne le N°

d'enregistrement au parquet
Je suis auditionné par la police, confronté avec l'autre
parti
La police ne me croit pas plus que l'autre parti
La police qui a accouru à l'appel
TPH du parano pour nous interpellé, refuse de se déplacer pour venir constater sur place la
vérité de mes assertions
Entretemps 6 mois plus tard, je reçois du Proc une image d'écran
incompréhensible qui est sensée me renseigner sur l'état de mon affaire
Le dossier a été
retourné au Proc après ce début d'enquête, on attend qu'il décide du classement ou de la
poursuite de l'enquête, voire la fixation d'une date d'audience.
Je ne désespère pas de
recevoir en janvier une réponse à ma 2ème relance pour demander la suite donnée à mon
dossier
Alors, si vous manquez d'occupations portez plainte, mais je pense que vous avez
des choses plus intéressantes à faire.
Bon Courage
Michel